- 1. Débitrice: LVTIC Productions SA, rue du Lièvre 7, 1227 Les Acacias
- 2. Déclaration de faillite: 31.08.2004
- 3. Suspension de faillite: 18.04.2005
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.05.2005
- 5. Avance de frais: CHF 4'500.00
- Remarques: production de spectacles, organisation de tournées d'artistes et création d'événements culturels ou sportifs
 - Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.
 - Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.
 - Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.
 - Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.
 - Pour tout renseignement:
 - Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58
 - Office des faillites 1227 Carouge

(02807952)